

# Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

**1 jour**  
7 heures

*Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des participants à mettre en place des mesures de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, à repérer et à faire face aux comportements interdits. Elle leur donne les clefs pour informer, orienter et accompagner auteurs et victimes.*

## Objectifs pédagogiques :

Référents HS/AS  
Elus CSE  
Managers  
Collaborateurs  
RH

**Repérer les agissements interdits**

**Mettre en place une politique de prévention**

**Réagir à un cas de harcèlement**

Prérequis : aucun

Groupe de 1 à 8 participants

### 1. Repérer les agissements interdits

Identifier le cadre légal, les responsabilités et les sanctions

Caractériser l'agissement sexiste, le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle

Reconnaître les nouvelles formes d'agression

Repérer les situations et les comportements à risques

Mesurer les conséquences psychosomatiques

**Modalités pédagogiques : exposé, échanges, étude de cas, autodiagnostic de positionnement**

### 2. Mettre en place une politique de prévention

Distinguer les rôles des différents acteurs : employeur, référents, CSE...

Adapter le DUERP, le règlement intérieur...

Concevoir une charte du comportement, une procédure de plainte...

Modifier l'organisation interne : aménagement des locaux, composition des équipes, temps de travail...

Sensibiliser les managers

Informer et former les salariés

**Modalités pédagogiques : exposé, échanges sur les politiques d'entreprise**

### 3. Réagir à un cas de harcèlement

Conduire les entretiens avec la victime, les témoins et l'auteur présumé

Mettre en place une médiation

Enquêter, recueillir les faits et collecter les preuves (erreurs à éviter)

Protéger la victime et les témoins

Gérer le droit de retrait et le devoir d'alerte

Prononcer une sanction disciplinaire : mutation, mise à pied, rétrogradation, licenciement

**Modalités pédagogiques : exposé, échanges, jeu de rôles, définition d'un plan d'action**

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
**01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)**

Réf. 315-012  
Version 250722